

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE DU 21/10/2021

PRESENTS :

Enseignantes : Mmes Laure BAZILE, Dominique MOYROUD et Laurence ROSSI (directrice)
Parents d'élèves titulaires : Mme Anaïs CHALAYER et M. Vivien LECOMTE
Parents d'élèves suppléants : M. Julien POIROT et M. Pierre VIGNOLLET
Représentant la mairie : Mme Bérengère FRESCHI, conseillère municipale aux affaires scolaires et périscolaires.
Mme Nathalie HUET, conseillère municipale aux affaires scolaires et périscolaires.

Excusées : Mme Christelle Faivre Chalon, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires
Mme Lorrie SENLY, déléguée titulaire
Mme Bertille DELTOMBE, déléguée suppléante

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres de l'équipe enseignante et des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

L'équipe enseignante reste inchangée cette année. Mme Rossi partira en retraite à la fin de l'année scolaire en juillet 2022. L'équipe ATSEM (Mmes Patricia MOLLOT-GRANGER, Jessica GERVAISE et Carole ARANEGA) et agent d'entretien (Mme Cécile COING-DAGUET) reste identique aussi.
Patricia MOLLOT-GRANGER est, par ailleurs, responsable de la garderie périscolaire.
Nous fonctionnons avec trois ATSEM le matin et l'après-midi.
Ces **Agents Territoriaux Spécialisés en École Maternelle** sont des aides précieuses qui participent au bon fonctionnement général de l'école et des classes en appliquant les consignes des enseignantes qui apprécient beaucoup de travailler avec elles. Elles sont compétentes, souriantes et s'occupent très professionnellement de vos enfants.
Cela nous permet également de proposer une offre pédagogique de meilleure qualité, de fonctionner plus efficacement au service des enfants et de respecter les conditions sanitaires plus facilement.

2. Présentation de la nouvelle équipe de parents d'élèves élue le 8 octobre 2021

Rappel : il n'existe plus d'association de parents d'élèves. L'APEIB (l'Association des Parents d'Élèves Indépendants de Barraux) a été dissoute lors de son Assemblée Générale au mois de septembre 2015.
À l'école maternelle, nous avons trois classes donc trois postes étaient à pourvoir.
Il n'y a eu qu'une seule liste de candidats comportant trois noms de titulaires et trois noms de suppléants.
Cette année 73 votants (dont 7 bulletins nuls) pour 140 inscrits, ce qui représente une participation de 52,14 % en très légère baisse (- 2%) par rapport à l'année dernière.
Afin de simplifier les procédures, seul le vote par correspondance a été mis en place (avenant voté lors du 1^{er} Conseil d'École il y a deux ans).
Les enseignantes souhaitent la bienvenue à la nouvelle équipe de délégués avec qui nous souhaitons collaborer dans l'intérêt des enfants qui nous sont confiés.

3. Les attributions du Conseil d'école

Le conseil d'école siège au moins une fois par trimestre.
Il est composé du directeur et des enseignants de l'école, du maire ou son représentant, d'un adjoint et/ou d'un conseiller municipal, des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du DDEN (délégué départemental de l'Éducation Nationale), d'un des membres du réseau d'aides spécialisées. L'inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions. Pour notre circonscription du haut-Grésivaudan, il s'agit de M. Rémy DUCOUSSET.
Le directeur peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile.
Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école sans prendre part au débat. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.
Le conseil d'école vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. C'est une instance d'informations, de décisions, de consultations qui donne son avis et émet des suggestions sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment les activités scolaires et périscolaires.

4. Règlement intérieur et protocole sanitaire

Le règlement intérieur reste identique à celui de l'année dernière.
Le règlement a été validé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil d'École.

La rentrée s'est faite avec un protocole sanitaire de niveau 2 sur 4. Chaque famille a reçu par mail ou en version papier, le nouveau protocole sanitaire auquel il a fallu se conformer : des entrées distinctes, pas de brassage des classes.
Seuls les accompagnateurs des élèves de petite section ont pu rentrer dans l'école.
À partir du lundi 4 octobre, le protocole sanitaire s'est un peu allégé en passant au niveau 1.
À l'intérieur des locaux, les classes ne peuvent toujours pas être mélangées mais, à l'extérieur, cela a permis des récréations communes aux deux classes de Moyens/Grands.

5. Effectifs actuels et prévisionnels

Actuellement 75 élèves (23 Petits + 30 Moyens + 22 Grands) sont répartis dans trois classes comme suit :

23 élèves de petite section avec Laurence Rossi

16 Moyens + 11 Grands dans la classe de Laure Bazile

14 Moyens + 11 Grands dans la classe de Dominique Moyroud.

Pour la rentrée prochaine, les chiffres prévisionnels actuels sont les suivants : 17 PS + 23 MS + 30 GS, pour un total de 70 élèves.

Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la rentrée prochaine.

Il est beaucoup trop tôt pour que les enseignantes se prononcent sur la répartition de ces effectifs pour la rentrée prochaine.

Cela se fera bien plus tard dans l'année et après un minutieux travail de concertation pédagogique.

6. APC validées par l'Inspecteur

Les **A**ctivités **P**édagogiques **C**omplémentaires (APC) sont proposées à certains enfants, avec l'accord de leurs parents, le lundi et le jeudi de 16h15 à 17h00.

Cette année, les créneaux sont passés de 30 à 45 minutes afin d'optimiser les activités proposées et de permettre aux enfants d'avoir une petite pause goûter avant de commencer les activités.

Ces activités, en tous petits groupes, servent à remédier à certaines difficultés de manière plus individualisée.

À l'issue des APC, les enfants inscrits en garderie sont accompagnés par une ATSEM de l'école jusqu'aux locaux de la garderie.

7. Sécurité

Dans le cadre **P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**écurité (PPMS), nous devons effectuer, tout au long de l'année, deux exercices d'évacuation et deux exercices de confinement.

Le 1er exercice d'évacuation a eu lieu le 23 septembre. Tous les personnels étaient prévenus de la date et de l'heure du déclenchement. Tous les élèves avaient été préparés en amont pour éviter les peurs, notamment chez les Petits.

L'alarme de l'école a été déclenchée par les référents sécurité de la mairie et une personne des services techniques.

L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il a été chronométré par les observateurs et validé pour être remonté aux services de l'Inspection Académique.

Un autre exercice d'évacuation " surprise " sera programmé au cours de l'année.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, chaque enseignante exerce les enfants de sa classe à des petits jeux de cache-cache ou de déplacements sans bruit afin d'entraîner les élèves aux exercices de confinement.

Le 1er exercice de confinement « intrusion attentat » a eu lieu ce jour, le 21 octobre avec les mêmes observateurs, présents lors de l'exercice d'évacuation. Tous les personnels et les élèves étaient informés et préparés.

L'exercice a été déclenché par la directrice par trois coups de sifflet.

Au signal, les enfants se sont cachés dans leur classe. Les volets roulants ont été fermés ainsi que les portes des classes.

Suivant les consignes préétablies, la directrice a appelé la mairie pour déclencher l'alerte dans le cadre du PPMS puis a communiqué par SMS avec ses collègues. L'exercice a duré presque 8 minutes pendant lesquelles les enfants sont restés très calmes et silencieux. Ils ont été félicités par les observateurs de la mairie.

Un 2^{ème} exercice de confinement, dans le cadre des risques majeurs sera organisé dans l'année en fonction du scénario donné par l'Inspection.

À l'école maternelle, il y a donc trois signaux sonores différents selon les cas :

1/ L'alarme incendie de l'école pour l'évacuation,

2 /La sirène de la mairie pour le confinement risques majeurs (cf. document PPMS)

3/ Le sifflet pour l'intrusion.

Lors des réunions de rentrée, un document concernant les bons réflexes en cas d'accident majeur a été distribué à chaque famille. Merci de le conserver afin de bien respecter les consignes de sécurité.

Depuis le 29 octobre 2020, le plan Vigipirate est toujours au stade « urgence attentat ».

Et il nous faut toujours trouver un équilibre entre le protocole sanitaire où il faut ouvrir et aérer un maximum les classes et le protocole Vigipirate où il faut être bien enfermés !

8. Visites médicales

Depuis plusieurs années, les missions et les moyens des services de santé ont été restructurés.

Désormais, la visite médicale organisée par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) a lieu, pour l'école maternelle de Barraux, lors du premier trimestre de la moyenne section.

Ce bilan consiste en une séance de dépistages effectués, en principe, sans les parents par l'infirmière puéricultrice : dépistages des troubles de la vue, de l'audition, du langage, vérification des vaccinations, évaluation de la croissance staturo-pondérale et de la santé bucco-dentaire.

Les observations sont notées dans le carnet de santé fourni par les parents à cette occasion.

Cette année, les bilans pour les élèves de moyenne section auront lieu les matinées des 18, 23, 25, 30 novembre et 2 décembre.

Le médecin de la PMI sera aussi présent lors de la matinée du 30 novembre et pourra recevoir certains parents.

Depuis de nombreuses années, il n'y a plus de visites médicales à l'école pendant l'année de grande section. Cependant, la visite médicale au cours de la 6ème année reste obligatoire. Elle peut être réalisée par un médecin généraliste ou un pédiatre. Pour les parents qui souhaitent que cette visite soit faite par un médecin de l'Éducation Nationale, il faudra prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Centre Médico-Scolaire de Crolles et les consultations auront lieu en principe au lycée de Pontcharra. Une information apportant toutes les précisions sera bientôt communiquée par le centre médico-scolaire à toutes les familles ayant un enfant en grande section.

9. Animations bibliothèque

Habituellement, les élèves de moyenne et grande sections se rendent à la bibliothèque du village une fois par mois pour écouter des histoires et choisir des livres, rejoints par les élèves de petite section à partir du mois de mars.

Mais à cause des conditions sanitaires, la bibliothèque ne peut recevoir des élèves.

Ce sont donc Marie-Agnès Thuet et Sandrine Quercia Fayaud qui viennent à l'école nous proposer des animations en nous racontant des histoires. Elles apportent également des caisses d'albums pour les Moyens et les Grands.

Les élèves choisissent un livre qu'ils peuvent emporter à la maison quelques jours (bientôt les élèves de petite section pourront également le faire).

Nous espérons qu'après l'installation de la bibliothèque dans les nouveaux locaux de la Chrysalide, nous pourrons à nouveau nous déplacer pour profiter de ces animations.

10. Décloisonnement des trois classes

Depuis de nombreuses années, nous mettons en place, après les vacances de Toussaint, un décloisonnement entre les trois classes une fois par semaine sur la fin d'une matinée. Les enfants des trois classes étaient mélangés pour participer à différentes activités (anglais, chorale ...)

Actuellement, le protocole sanitaire ne nous permet pas de mélanger les élèves de classes différentes.

Nous espérons qu'après les vacances de la Toussaint, le protocole s'allègera encore pour permettre la mise en place de ce décloisonnement. Sinon les enseignantes réfléchissent à d'autres solutions.

11. Projets

Nouveau projet d'école : projet jardin

Après notre projet autour de la musique qui a duré quatre ans, les enseignantes ont démarré un nouveau projet d'école autour du thème du jardin qui sera pérennisé au moins trois ans.

Grâce aux services techniques qui nous ont construit 9 grands bacs en bois, nous avons pu installer dans la partie arrière de la cour, notre espace jardin. Ils nous ont aussi installé une colonne récupérateur d'eau branchée sur les chéneaux du toit ainsi que deux grandes tables faites sur mesure qui se replient contre le mur du dortoir.

L'école, quant à elle, a acheté un grand composteur en bois de 600 litres auprès du SIBRECSA de Pontcharra.

Le Sou des écoles nous a acheté nos 1ers outils ainsi que deux coffres pour les ranger.

La carrière a fourni une partie de la terre végétale complétée par du terreau et le compost de la commune.

Les élèves des trois classes ont déjà commencé différentes activités jardinage qui se poursuivront tout au long de l'année scolaire.

Merci à toutes les parties prenantes qui ont permis à ce projet d'être opérationnel dès la rentrée scolaire.

À notre projet jardin, nous souhaitons combiner un projet cuisine afin de faire découvrir aux enfants des goûts différents, des textures, des associations d'aliments, des plantes aromatiques...

Ce projet nous permettra de fêter les anniversaires mais pas seulement.

Il sera aussi l'occasion de mettre en œuvre plein de compétences dans différents domaines.

Projet fresque jardin

Parallèlement à ce projet jardin, nous avons un projet arts plastiques avec un graffeur pour décorer avec les enfants le mur en contreplaqué côté jardin adossé au dortoir des Petits.

Nous souhaitons colorer cet espace avec une fresque ou un graff géant.

Nous avons déjà rencontré Stéphane Gerbaud de l'association Medlakolor de Chambéry.

M. le Maire vient de nous donner l'autorisation de peindre un mur de l'école qui a des panneaux de bois. Ce projet sera entièrement financé par le Sou des écoles pour un montant global de 1311 €.

Ce devis comprend l'intervention dans les classes de Stéphane Gerbaud pour expliquer le métier de graffeur et commencer à élaborer avec les enfants des choix pour la fresque finale, la fourniture de tout le matériel nécessaire, les frais de déplacements, la préparation des murs (nettoyage et sous couches préparatoires), l'élaboration de la fresque/graff, et le travail de mise en couleurs avec les enfants des trois classes.

Ce projet est prévu au début du mois de mai afin que les conditions météorologiques soient favorables pour un travail en extérieur.

Éric Fitoussi, interviendra ½ journée dans les deux classes de Moyens/Grands pour **une animation autour du cinéma et des effets spéciaux** afin de permettre aux enfants de se rendre compte que tout ce que l'on voit sur des écrans n'est pas toujours vrai.

Les interventions auront respectivement lieu le vendredi 22 octobre dans la classe de Laure Bazile et le vendredi 19 novembre dans la classe de Dominique Moyroud.

C'est le Sou des écoles qui finance ces interventions à hauteur de 150 € par ½ journée.

Malheureusement, Éric Fitoussi, victime de son succès, n'a plus de créneau disponible pour un projet « création d'un film d'animation » avec la classe de petite section. Nous sommes sur liste d'attente.

Les deux classes de moyens/Grands participeront également au projet « Ecoles et cinéma ».

Les enfants iront voir trois films d'animation dans l'année scolaire sur des thèmes différents.

Le cinéma Jean Renoir de Pontcharra est partenaire de ce projet proposé par l'Education Nationale et accueillera nos deux classes le vendredi matin 12 novembre pour la 1^{ère} séance.

C'est aussi le Sou des écoles qui finance ce projet pour un montant de 2,50 € par enfant et par séance, ce qui représente un budget global de 390 € pour les deux classes.

12. Noël à l'école

Habituellement, chaque année, le CCAS de la commune offre un spectacle de Noël commun aux enfants des écoles maternelle et élémentaire au Fort de Barraux.

Malheureusement, à cause des conditions sanitaires, cette formule a dû être transformée.

Il y aura un spectacle pour l'école maternelle et un autre pour l'école élémentaire.

Le CCAS a validé notre choix du spectacle « Le secret du Père Noël » que les enfants pourront voir à l'école le mardi matin 14 décembre. Selon les contraintes sanitaires, il y aura 1 ou 2 représentations.

Merci au CCAS pour le financement de ce spectacle.

Le Père Noël devrait pouvoir passer à l'école le vendredi matin 17 décembre. Il apportera des cadeaux dans chaque classe et le CCAS a prévu que chaque enfant emporte un petit goûter avec une brioche boulangère, une mandarine et des papillotes.

Le Père Noël apportera aussi des cadeaux collectifs également offerts par le CCAS de la commune pour un montant de 648 € (un vélo « char Ben Hur » pour la cour de récréation pour remplacer certains vélos très vieux et du matériel pour notre salle de motricité). Mais chut, c'est une surprise.

13. Remerciements

À la mairie pour les investissements de cette année 2021.

> La pérennisation du nombre d'heures d'ATSEM de Carole Aranega.

> le placard pour les ATSEM dans les toilettes des enfants (installation plus centrale par rapport aux deux classes MS/GS)

> un changement d'ordinateur pour la classe de Laure Bazile (encore en attente dans le cadre du Plan numérique)

> tout l'équipement pour notre projet jardin (9 bacs en bois, colonne d'eau, tables suspendues, terre)

> Rideaux noirs aux normes anti feu pour la salle de motricité qui est aussi une salle de repos pour les Moyens (pas encore installés)

Remerciements aux services techniques pour les équipements pour notre projet jardin ainsi que pour les interventions ponctuelles et les réparations chaque fois que c'est nécessaire. et du goûter de Noël

Remerciements à la carrière pour la terre végétale remplissant nos bacs.

Merci au Sou des écoles pour le financement des différents projets cinéma, des outils et coffres pour le jardin ainsi que pour la fresque murale.

Questions des parents pour la mairie :

➤ **L'installation de rideaux est-elle prévue prochainement dans la salle de motricité (qui est aussi la salle de repos d'une partie des Moyens) ?**

Cette installation se faisant dans une école, il faut respecter des normes très précises, notamment au niveau de l'inflammabilité des tissus.

Le 1^{er} devis de plus de 11000 € n'a pas été retenu par la mairie qui a cherché d'autres solutions.

Seules, les baies vitrées latérales et la porte donnant sur l'extérieur seront pour l'instant, équipées de rideaux.

Après un nouveau devis, une commande a été passée à Mondial Tissus à la Ravoire qui doit fournir le tissu aux normes anti feu pérennes, même après lavage. Cette entreprise assurera aussi la confection.

Un délai de livraison de trois semaines a été annoncé lors du Conseil, avant que les services techniques installent les rideaux.

Les hautes fenêtres trapézoïdales, quant à elles, seront occultées par de la bâche noire, comme s'est partiellement le cas actuellement.

➤ **Quelle est l'organisation actuelle lors de la pause méridienne pour les enfants qui vont à la restauration scolaire ? Restent-ils dans la cour avant /après le repas ? Les classes peuvent-elles désormais être mélangées ?**

Pour l'école maternelle, il y a actuellement trois services à la cantine, un pour chaque classe.

Les élèves de petite section partent tout de suite à la cantine et mangent les 1ers.

À 11h50, ce sont les Moyens-Grands de Laure Bazile qui partent et enfin à 12h10, les élèves de Dominique Moyroud se rendent à leur tour à la cantine.

Les enfants ne sont pas mélangés pendant le repas mais à l'extérieur, les deux classes de Moyens Grands, peuvent être ensemble.

Les enfants profitent de la cour de récréation avec les vélos et le toboggan soit avant, soit après leur repas. s'il pleut, les petits restent jouer dans les locaux de la cantine.

- **Quelle est l'organisation actuelle des temps de garderies : mélanges des groupes classes ?
L'utilisation des jeux est-elle libre ? Il semble qu'il y ait moins de jeux qu'avant...
Comment est-ce que les choses vont s'organiser lorsque la cour de l'école primaire sera en service ?
Les temps à l'extérieur seront-ils encore possibles ?**

À l'intérieur de la garderie, les enfants de chaque classe ne sont pas mélangés mais à l'extérieur, comme pour le temps de cantine, les deux classes de Moyens-Grands sont ensemble.

À cause des contraintes du protocole sanitaire, les groupes utilisent les jouets chaque jour à tour de rôle.

Quand le bâtiment Chrysalide sera en service, les enfants utiliseront aussi la cour de l'école primaire en fonction du protocole sanitaire qui sera en vigueur.

Mais bien évidemment, si c'est possible, les enfants joueront un maximum dehors.

Si les parents ont des questions sur la cantine ou la garderie, ils peuvent les adresser directement sur les deux adresses mails dédiées :

garderie@mairie-barraux.fr et cantine@mairie-barraux.fr

Rappel du règlement périscolaire :

> **les tickets de cantine doivent être déposés dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au plus tard le jour même à 8h30.**

> **les mails d'annulation concernant la garderie doivent être envoyés au plus tard la veille avant 17h00.**

L'idée d'un trombinoscope du personnel périscolaire auquel les parents pourraient avoir accès facilement a été retenue.

Autres questions des parents qui concernent la commission scolaire de la mairie et non pas le Conseil d'Ecole

- Il avait été envisagé de constituer des groupes pour travailler sur la question de la cantine en juin passé, comment peut-on les mettre en place ?
- Pourrait-on avoir un contact direct avec quelqu'un(e) de la mairie concernant ces 2 thématiques cantine et sécurité/mobilité ?
- Y'a t-il des évolutions envisagées concernant la restauration scolaire ? Notamment que les repas viennent de moins loin ? Avec des matières premières plus locales et davantage issues de l'agriculture biologique ?
- Y'a t-il des évolutions envisagées dans le village concernant la sécurisation des écoliers sur le trajet de l'école (passages piétons notamment) et l'encouragement à utiliser de moyens de déplacements doux ?

Pour ces questions, il a été répondu aux parents délégués que les parents peuvent adresser directement leurs questions à l'accueil de la mairie qui transmettra aux personnes concernées.

Les parents, quant à eux, émettent le souhait d'avoir un(e) interlocuteur(trice) plus direct(e).

Le deuxième Conseil d'École aura lieu à l'école le lundi 14 mars 2022 à 18h00

Mme Laurence Rossi
directrice

Mme Bérengère Freschi
conseillère aux affaires scolaires

Mme Anais Chalayer / M Vivien Lecomte
Pour les délégués de parents d'élèves